

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS805

présenté par

Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Beurain, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Muller,
M. Frappé, M. Marchio, Mme Levavasseur et Mme Lavalette

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« approuvé »

le mot :

« présenté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli.

La Cour des Comptes a refusé au mois de mai 2022 de certifier les comptes présentés dans l'annexe A. Aussi l'article 2 demandant l'approbation de ces comptes et du rapport présent à l'annexe A par l'Assemblée n'est pas possible.

Nous refusons de donner quitus au gouvernement pour l'approbation d'un bilan qui est manifestement insincère.

Aussi il convient de modifier la formulation de l'article pour le rendre conforme à l'esprit des manœuvres gouvernementales.

Tel est le sens de cet amendement.